

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
LE MONTCEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	12

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt cinq et le 08 décembre à 19 heures 30
12/11/2025

DATE D'AFFICHAGE Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.
12/11/2025

Présents : Antoine Huynh, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Fabrice Mermin, Clarence Appell, Brigitte Simon, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz, Cyril Durand, Frédéric Thomas

Représentés : Patrick Bastien (pouvoir à Clarence Appell), Carlos Coelho (pouvoir à Antoine Hyunh)

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Sandra Fiorèse

Délibération n °5 : Approbation des nouveaux statuts du SDES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L57411-1, et L5211-17 ;

Vu la délibération n°CS 4.3.2025 en date du 05 novembre 2025 pour laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73)

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le SDES a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Acceptez la modification des statuts proposés par le SDES.

Fait à le MONTCEL, le 09/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH



Le secrétaire de séance,
Sandra Fiorèse

